

# Les aides à la rénovation énergétiques évoluent en 2023

Vous avez besoin d'améliorer l'isolation de votre logement ? De diminuer votre facture de chauffage ? D'une chaudière plus performante ? Vous pouvez prétendre à des aides pour financer les travaux de rénovation énergétique de votre logement ! Découvrez les aides qui correspondent à vos besoins d'éco-rénovation. Voici la liste des aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2023 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en janvier 2023) :



## Nouveau service France Rénov'

Afin de faciliter votre projet de rénovation énergétique, un nouveau service public a vu le jour. Depuis janvier 2022, un site internet unique est lancé : [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr). Ce service a comme **objectif de vous informer, vous orienter et d'accompagner les ménages aux revenus les plus modestes** dans leur démarche de rénovation.

## L'Éco prêt à taux zéro

Cette aide permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité à l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

## MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Dans le cadre du plan de relance de l'économie, le dispositif a été renforcé depuis le 1er octobre 2020. MaPrimeRénov' est reconduite en 2023.

MaPrimeRénov' s'adresse à tous les ménages, ainsi qu'aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux.

MaPrimeRénov' est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent le logement à rénover ou le louent.

Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul.

<https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

## **Le chèque énergie**

C'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Ce bouclier tarifaire vous permettra de :

- Réduire les facture d'énergie comme l'électricité, le gaz ou encore le fioul si vous faites partie des 12 millions de français éligibles à l'aide.
- Avoir accès à l'énergie grâce à des travaux de rénovation énergétique .
- Promouvoir l'efficacité énergétique en achetant des produits à faibles consommations électriques.
- Soutenir les énergies renouvelables comme comme l'achat de panneaux solaires.
- Améliorer votre qualité de vie grâce à la subvention de charges de chauffage

Pour savoir si vous êtes éligible à cette aide, consultez le site du Ministère de la Transition écologique (particulier et professionnel) [ICI](#).

## **Prime énergie**

La Prime énergie est un dispositif mis en place par l'État pour aider les particuliers à rénover leur logement. Son montant peut atteindre jusqu'à 4.000€ et elle est financée par des acteurs de l'énergie ou de la grande distribution.

Prime énergie : [testez votre éligibilité](#)

Elle vient donc en aide aux ménages modestes, afin que ces derniers diminuent le montant de leur prêt pour leur travaux. Il est possible de souscrire à un crédit rapide auprès de certains organismes pour compenser le reste de vos travaux.

## **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie**

Les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).

La TVA à 5,5% : pour des travaux de rénovation énergétique, certains peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur le [site du service public](#).

## **La réduction d'impôt "Denormandie"**

Elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenus. Vous pouvez en savoir plus sur le [site du service public](#).

Documents

[Guide plan de sobriété énergétique - Janvier 2023](#)